



CORONAVIRUS

Consignes transmises le 1^{er}. mars 2020 par la Préfecture de l'Yonne

Passage du stade 1 au stade 2

Le stade 1 avait pour objet de freiner l'introduction du virus sur le territoire national, le stade 2, déclenché par l'identification de zones (« clusters ») de circulation du virus sur le territoire national, a pour objet de freiner la propagation du virus en France, le stade 3, caractérisé par la circulation du virus sur l'ensemble du territoire (épidémie déclarée), aura pour objet de gérer dans les meilleures conditions les conséquences de l'épidémie.

Mesures de prévention à appliquer

- **Lavage régulier des mains**
- **On tousse et on éternue dans son coude**
- **On utilise des mouchoirs à usage unique**
 - **On ne se serre plus la main**
 - **On appelle le 15 si symptômes**
 - **On reste chez soi si on est malade**
- **On ne porte pas de masque si on n'est pas malade**

Consignes relatives aux voyages

Évitez les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe sauf nécessité avérée. Les personnes revenant des zones à risque sont invitées à ralentir leur vie sociale et à s'auto-surveiller (notamment prise température deux fois par jour).

Consignes relatives aux masques

- le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers invasifs (soins intensifs) ;
- le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires ;
- le reste de la population ne doit pas porter de masque. Les officines ont été invitées à ne pas diffuser de masques en dehors des cas mentionnés plus haut.